

REMUNERATION

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant irréductible fixé conformément au barème ci-après.

VENTE

- Pour les biens dont le prix de vente est inférieur à 450 000 € : Rémunération forfaitaire de 3 600€ TTC sur la part inférieure ou égale à 30 000 € plus :
 - 7% TTC sur le prix de vente compris entre 30 001€ et 50 000€
 - 6% TTC sur le prix de vente compris entre 50 001€ et 100 000€
 - 5% TTC sur le prix de vente compris entre 100 001€ et 150 000€
 - 4% TTC sur le prix de vente compris entre 150 001€ et 449 999€
- Pour les biens dont le prix de vente est supérieur ou égal à 450 000 € : Rémunération forfaitaire de 5% TTC du prix de vente
- Les honoraires prévus pour chacune des tranches du barème sont cumulatifs.
- Les honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est l'Acquéreur.

LOCATION

En cas de réalisation d'une location meubles ou pas à titre de résidence principale , la rémunération TTC du mandataire sera de :

Honoraires à charge du bailleur :

(Visite(s) - Constitution du dossier – rédaction du bail)

- 8 € TTC par mètre carré de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable
- Etat des lieux de sortie : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable
- Barème dégressif à partir de 85m²

Honoraires plafonnées à charge du locataire :

(Visite(s) - Constitution du dossier – rédaction du bail)

- 8 € TTC par mètre carré de surface habitable
- Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable
- Barème dégressif à partir de 85m²

GESTION

- Gestion : 6% TTC des sommes encaissées
- Garantie de loyer impayé : 2% TTC des sommes encaissées

ENTREPRISES ET COMMERCES

VENTE :

- 8% HT pour un prix de vente inférieur à 200 000 €
- 7% HT pour un prix de vente compris entre 200 001 € et 600 000 €
- 6% HT pour un prix de vente compris entre 600 001 € et 1 000 000 €
- 5% HT pour un prix de vente supérieur à 1 000 001 €

Du prix accepté par le « mandant », majorée de la TVA au taux en vigueur applicable à cette rémunération.

Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur exclusivement

LOCATION DE LOCAUX COMMERCIAUX, LOCAUX INDUSTRIELS ET BUREAUX :

Bail professionnel et commercial

25 % HT du prix des loyers HT/HC annuels majoré de la TVA au taux en vigueur, avec un minimum de 1 500 € HT.

Bail précaire

15 % HT du prix des loyers HT/HC annuels majoré de la TVA au taux en vigueur, avec un minimum de 1 000 € HT

Ensemble des honoraires à la charge du preneur.

CESSION DE DROIT AU BAIL :

8% HT du prix accepté par le mandant, majorée de la TVA au taux en vigueur applicable à cette rémunération, avec un minimum de 3 000 € HT. Cette rémunération sera à la charge de l'acquéreur

Nous informons notre aimable clientèle que nos propositions de services LOCATION /GESTION vous sont proposés en partenariat avec la SARL CONTI et SARL ABIFA et ENTREPRISES/COMMERCE en partenariat avec la SARL AAA.

SAS ADCT – 5 Bis Boulevard Henri Arnauld – 49100 ANGERS - Tél 02.41.34.93.70 Capital social de 10.000 euros.- N° RCS Angers 102 297 678 - Code APE 6831-Z Titulaire de la carte professionnelle N° CPI 4901-2026-000-000-014 délivrée par la CCI de Angers - Garantie AXA – 313 Terrasses de l'Arche, 92000 NANTERRE - Garantie financière pour un montant de 110.000 euros, titulaire du compte spécial n°96441976485, ouvert auprès du Crédit Agricole - Entreprise financièrement et juridiquement indépendante.

SARL CONTI - siège social au 5 Boulevard Henri Arnauld ANGERS- RCS Angers 429 784 093 – Au capital de 7 622,45€- Carte professionnelle n°4901 2016 000 009 199 délivrée par la CCI de Maine et Loire - Garantie Crédit Agricole d'un montant de 1 000 000 €- Entreprise financièrement et juridiquement indépendante.